



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Suite à la loi de transformation de la Fonction publique, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Face au rectorat, les militantes et militants de la FSU continuent de défendre les collègues en les conseillant et en les aidant à faire leurs réclamations, en intervenant pour faire valoir les droits de toutes et tous dans la transparence. Non-titulaire ne veut pas dire sans droits. En votant FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux pour les non-titulaires.

Benoît Teste
Secrétaire général
de la FSU

Vos élu·es agissent pour :

VOTRE SALAIRE

Les non-titulaires de l'Éducation nationale sont encore plus mal payés que les titulaires. Grâce à la lutte menée par la FSU, le gouvernement a enfin engagé un processus de revalorisation du point d'indice. Mais pour la FSU, c'est insuffisant. La revalorisation générale par l'augmentation du traitement indiciaire est une urgence qui doit s'accompagner de la mise en place d'une grille nationale que la FSU revendique.

VOS DROITS

Les non-titulaires ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire mais, grâce à l'action de la FSU, ils et elles ont des droits à faire valoir. Dans les CCP, les représentant·es FSU des personnels agissent au quotidien pour défendre vos droits : préparation des concours, accès au CDI, amélioration de la grille salariale, indemnités, congés santé, contrat, indemnisation chômage, retraite...

VOTRE TITULARISATION

Pour la FSU, la lutte contre la précarité est un combat permanent. Nous revendiquons un plan massif de titularisation rapide de toutes et tous les non-titulaires qui le souhaitent, prenant en compte toute l'expérience professionnelle antérieure. Un tel plan doit être corrélé à l'arrêt du recours facilité au contrat pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction publique.

LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Classes surchargées, injonctions contradictoires, réformes qui se succèdent au mépris de l'intérêt des élèves et des conditions de travail des personnels... Nos métiers sont bien malmenés et la situation des non-titulaires est difficile. Mais une FSU forte permet de faire respecter les droits et de combattre les dérives managériales, de les dénoncer et de s'en protéger. Notre expertise est reconnue de toutes et tous !

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU



SUR LE TERRAIN

Les élu-es et militant-es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations nécessaires avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



CCP

Commission Consultative Paritaire

Refus de temps partiel, de congé formation ou d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement, révision du compte-rendu de l'entretien professionnel... malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CCP conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les élu-es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé-es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

ÉLU EN CCP il témoigne



Quand je sié debate en CCP, j'interviens en tant qu'enseignant non titulaire. Je suis actuellement en collège mais je sais aussi ce que c'est que d'être en lycée, de changer d'établissement régulièrement. Quand le cas d'un-e collègue est abordé en commission, je peux le conseiller et le défendre. Bien sûr, ce n'est possible que si j'ai ses coordonnées !

Marc Berthet
Non-titulaire en collège

MILITANT NON-TITULAIRE il témoigne



Tout non-titulaire peut être amené un jour à devoir défendre son dossier administratif : licenciement, maladie, harcèlement, blâme... Je suis rassuré que mes droits soient défendus par la FSU, lors des CCP. Militant FSU, j'accompagne des collègues et j'ai déjà pu intervenir pour faire modifier des avis de non-renouvellement en mettant l'administration face à ses manquements.

Ramamonjisoa Faralahy
Non-titulaire en lycée professionnel

ÉLUE EN CCP elle témoigne



Recrutée sous contrat, je connais bien le quotidien des enseignant-es non-titulaires. En CCP, la FSU a alerté sur les difficultés des collègues remplaçant-es dans l'académie et nous avons obtenu que leurs indemnités soient prises en charge et versées régulièrement. Représenter les personnels, c'est contribuer à faire avancer les droits collectifs !

Véronique Laffaille
Non-titulaire 1^{er} degré

ÉLU EN CCP il témoigne



En CCP j'interviens régulièrement car bien souvent les services des non-titulaires d'EPS n'intègrent pas le forfait de 3 h de sport scolaire alors que c'est réglementaire. Grâce à mon intervention, le droit est respecté et ces 3 h forfaitaires sont attribuées à toutes et tous, quelle que soit leur quotité de service.

Eric Chatonnier
Non-titulaire EPS

MILITANTE PSYEN elle témoigne



Les PsyEN sont défendu-es par la FSU en CCP. Je représente la FSU, l'organisation syndicale majoritaire et reconnue comme telle au rectorat et ma parole a du poids. Je peux expliquer les difficultés qu'éprouve le ou la collègue qui a déposé un recours et être entendu-e. Je suis du métier : je sais très bien de quoi il s'agit.

Diana Mendoza
Non-titulaire PsyÉN

